

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Compte rendu de la séance du 25 avril 2023

Présidente de la séance : Martine JOSEPH

Secrétaire de la séance : Dominique LEGER

<u>En exercice :</u> 17	<u>Sont présents :</u> Sylviane ANTOINE, Patricia BAYETTE, Jeannine FOURNIER, Liliane GOUJAT, Martine JOSEPH, Marie-Christine KITYNSKI, Dominique LEGER, Angelico MATTIONI, Sylvie SCHUFT, Hélène THEVENIN, Chantal WILLEMS
<u>Présents :</u> 11	<u>Représentés :</u> Christelle CHAUMART par Jeannine FOURNIER, Michèle LONGUEVILLE par Chantal WILLEMS, Patrick ROBERT par Patricia BAYETTE, Denis VARNIER par Martine JOSEPH
<u>Votants :</u> 15	<u>Excusés :</u> Jean-Louis CANOVA, Lydie LERECH
	<u>Absents :</u>

Madame JOSEPH Martine prend la présidence et dénombre 11 membres régulièrement présents. Elle constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Dominique LEGER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE : Le compte rendu de la séance du 28 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1/ Aide sociale (8.2) : Participation financière pour le règlement d'une facture d'énergie (dossier arrivé le 3 avril 2023).

2/ Subvention (7.5) : Subvention à l'association Banque Alimentaire Champagne Sud et Meuse.

Questions, suggestions diverses et informations

Délibérations du conseil :

1/ DE 2023 014 : Participation financière pour le règlement d'une facture d'énergie (dossier arrivé le 03/04/2023)

Dans le cadre de sa convention "Solidarité Energie" avec le Département de la Meuse, le CCAS est saisi d'une demande d'aide financière d'un montant de 100 €, pour le règlement d'une facture de régularisation d'électricité d'un montant total de 301.17 €, soit environ 33% de la facture ; le département étant sollicité pour le restant.

Cette demande concerne une femme de 34 ans, qui est en invalidité. Elle perçoit une pension d'invalidité, un complément d'Allocation aux Adultes Handicapés, et une majoration pour la vie autonome. Malgré ses difficultés de santé, elle est en démarche active d'insertion professionnelle, et est accompagnée par Pole Emploi dans le cadre d'un projet de création d'entreprise.

Elle est en accession à la propriété avec un remboursement de crédit jusqu'en 2028. Madame s'acquitte mensuellement de ses charges courantes, et est à jour de ses paiements.

Elle a des dépenses imprévues liées à des frais de réparation sur son véhicule. Cette facture de régularisation élevée vient augmenter considérablement ces frais et elle n'a pas les ressources suffisantes pour s'en acquitter ; c'est pourquoi elle sollicite l'aide du FSL et du CCAS.

Pour rappel, Madame a perçu une aide du FSL l'an dernier pour sa facture de régularisation de gaz ; le CCAS, lui, avait préféré lui faire bénéficier de la banque alimentaire.

Elle n'a reçu aucune aide sur le FSL cette année et répond aux conditions pour en solliciter une.

L'assistante sociale émet un avis favorable à ce dossier, afin de maintenir une situation financière stable à cette personne.

Le Conseil d'Administration,

après avoir pris connaissance du dossier et fait le point sur les ressources et les charges mensuelles de la demandeuse,

- DECIDE d'accorder cette aide de 100.00€, à titre exceptionnel, qui sera versée par mandat administratif à TOTAL ENERGIE pour le règlement de la facture n°115002894805.
- DECIDE de lui proposer à nouveau une aide alimentaire pouvant s'étendre sur plusieurs mois.

2/ DE 2023 015 : Subvention à l'association Banque Alimentaire Champagne Sud et Meuse

Madame Martine JOSEPH, vice-présidente du CCAS, présente aux membres une demande de subvention de fonctionnement de 500€ de La Banque Alimentaire Champagne Sud Meuse.

Cette association compte 50 adhérents dont le CCAS d'Ancerville, 4 salariés à mi-temps et 50 bénévoles.

Selon son rapport moral 2022, elle assure la distribution alimentaire à 6 648 personnes en situation de précarité sur les territoires de la Haute-Marne, de la Meuse et de la Marne. En 2022, cette association a distribué sur le secteur 1 016 tonnes de nourritures aux associations adhérentes, soit l'équivalent de 2 032 000 repas.

Après regard de la demande, et après en avoir délibéré, les membres

- DECIDENT à l'unanimité d'accorder cette subvention d'un montant de 500€, afin de soutenir cette association dans son action d'aide alimentaire, et autorise le Président du CCAS à verser cette somme à l'article 65748.

Affaires non soumises à délibérations :

Questions, suggestions diverses et informations :

*** IMPAYES EDF :**

- > Martine informe les membres que nous avons reçu de la part d'EDF :
 - 1 signalement d'un client en difficulté de paiement (montant de la dette 1313,10€)
 - 2 signalements de clients en limitation de puissance, suite à impayés (montant des dettes : 2633,33€ et 2954,79€)

Et que nous pouvons nous attendre à en recevoir d'autres, au vu du contexte actuel. Ces signalements ont été retransmis à l'assistante sociale.

*** BANQUE ALIMENTAIRE :**

- > Prochaine livraison à noter : le 16 mai.
Liliane devrait être présente, selon la santé de son mari, ainsi que Chantal – En cas d'impossibilité, Dominique pourrait venir.
- > La banque alimentaire organise ponctuellement des collectes de denrées alimentaires dans les magasins. La prochaine, aura lieu le 13 mai, à laquelle il est possible de participer.

*** RETOUR SUR LE REPAS DES AINES DU DIMANCHE 23 AVRIL 2023 :**

- > Les participants ont été très contents – de nombreux remerciements reçus :
 - repas très bon – viande facile à manger (moins de 3kg de déchets) – assiettes joliment présentées
 - les personnages de Ferdinand et Albertine ont ravi les aînés – de nombreuses photos ont été prises avec ces marionnettes géantes
 - chanteuse très appréciée – aînés satisfaits des chansons et de la musique pour danser
 - décorations de tables très jolies avec de bonnes idées
- > 1 absent parmi les inscrits, qui a eu la visite surprise de son neveu.
- > Jeannine fait part aux membres qu'elle a rencontré un Monsieur, qui aurait souhaité venir au repas, mais n'a pas été invité. Son nom et son adresse précise sont inconnus.
--> voir pour obtenir plus d'informations sur cette personne afin de l'inscrire sur la liste des aînés.